



Le tri sélectif au Siplarc



Le Siplarc respecte la réglementation et dispose de 4 moyens de tri sélectif des déchets :

Un biodigesteur : ce biodigesteur permet la valorisation des biodéchets, limite l'émission des gaz à effet de serre, favorise le retour au sol et produit un substrat améliorant les propriétés physico-chimique du sol.

Un compacteur à cartons : ce compacteur diminue le volume de déchets et limite le transports pour le tri des déchets

Une benne de déchets recyclable destiné aux ferrailles, métaux non ferreux, papiers, verre, bois.

Enfin, une benne de déchets non-recyclable.

L'ensemble du personnel concerné a bénéficié d'une formation sur le tri et la gestion des déchets au Siplarc.